

COMPTE-RENDU
de la 3^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 9 mars 2017



Objet : 3^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 9 mars 2017, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du trois mars deux mille dix sept adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Céleste LETT, Jean KARMANN, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude KRATZ, Chantal LEGERON, Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH, Denis NILLES, Gaston MEYER, Nathalie STAUB, Hubert BOURING, Claude DECKER, Sonia BUR, Bernard CLAVE, Pierre-Jean DIDIOT, Jean-Luc ECHIVARD, Cyrille FETIQUE, Bernard FOUILHAC-GARY, Armand GILLET, Aloys HAUCK, Philippe LEGATO, Jean-Luc LUTZ, Christiane MALLICK, Albert MASSLO, Jean-Pierre MULLER, Bertrand POTIE, Hervé RUFF, Sébastien SCHMITT (arrivé au point 1.4), Raymond SCHNEIDER, Jacques SENDRAS, Pascal TARILLON, Christophe THIEL, Michaël WEBER, Yves ZINS, Eric BAUER (arrivé au point 2.1), Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY (procuration à Hubert BOURING jusqu'à son arrivée au point 2.2), Evelyne CORDARY, Carole DIDIOT, Gérard DURAND, Evelyne FIRTION, Caroline FUHRMANN, Robert FUSS, Daniel GREFF, Christiane HECKEL, Armand HENNARD, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Anna KOEPPPEL, Audrey LAVAL, Jacques MARX, Patricia MOMPER, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH, Pascal SANITATE, Martine SCHAUB, Cathia SCHEUER, Jean-Marc SCHWARTZ (arrivé au point 1.4), Nathalie SPANIOL, Christine SPOHR, Alain STACHOWIAK, Sylvie THIRION, Francisco VICO, Pascal WEISSLINGER.

Procurations: Jean-Claude CUNAT ayant donné pouvoir à Marc ZINGRAFF, Jean-Bernard BARTHEL ayant donné pouvoir à Roland ROTH, Olivier HAAG ayant donné pouvoir à Patricia MOMPER, Roger HEIM ayant donné pouvoir à Albert MASSLO, Géraldine BUBEL ayant donné pouvoir à Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Patrick HINSCHBERGER ayant donné pouvoir à Gérard BERGANTZ, Nicole MULLER-BECKER ayant donné pouvoir à Christiane HECKEL, Sébastien-Jean STEINER ayant donné pouvoir à Céleste LETT, Sylvain NEUGEBAUER suppléant de Vincent JOB.

Excusé : Laurent LAZZAROTTO.

Absents non excusés : Claude WACKENHEIM, Michel UHRING.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services

M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques

M. STENGER, Directeur Général Adjoint Services Finances-Ressources Humaines

Assistait en outre :

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 2 février 2017 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 9 mars 2017

1. Administration Générale

1.1.1 Demandes de subvention au titre du FSIL et de la DETR - Extension du centre nautique

Décide

à l'unanimité des voix,

De soumettre au financement du Fonds de Soutien à l'Investissement Local les travaux relatifs aux économies d'énergie et à l'accessibilité du Centre Nautique de Sarreguemines,

De solliciter une aide de 782 875,20€, soit 40 % du coût total de l'opération estimée à 1 957 188 € HT,

D'autoriser le Président à engager toutes les démarches et signer tout document relatif à ce dossier.

1.1.2 Demandes de subvention au titre du FSIL et de la DETR - Golf de Sarreguemines

Décide

à l'unanimité des voix,

De soumettre au financement du Fonds de Soutien à l'Investissement Local les travaux relatifs à la remise à niveau du Golf de Sarreguemines,

De solliciter une aide de 567 725 €, soit 60 % du coût total de l'opération estimée à 946 208 € HT,

D'autoriser le Président à engager toutes les démarches et signer tout document relatif à ce dossier.

1.1.3 Demandes de subvention au titre du FSIL et de la DETR - Gymnase Himmelsberg

Décide

à l'unanimité des voix,

De soumettre au financement du Fonds de Soutien à l'Investissement Local les travaux prévus pour le projet d'extension du gymnase Himmelsberg,

De solliciter une aide de 445 426 €, soit 60 % du coût total de l'opération estimée à 742 376,50 € HT,

D'autoriser le Président à engager toutes les démarches et signer tout document relatif à ce dossier.

1.1.4 Demandes de subvention au titre du FSIL et de la DETR - Médiathèque communautaire

Décide

à l'unanimité des voix,

De soumettre au financement du Fonds de Soutien à l'Investissement Local les travaux relatifs à la requalification du rez-de-chaussée de la Médiathèque communautaire de Sarreguemines,

De solliciter une aide de 209 212 €, soit 60 % du coût total de l'opération estimée à 348 686 € HT,

D'autoriser le Président à engager toutes les démarches et signer tout document relatif à ce dossier.

1.1.5 Demandes de subvention au titre du FSIL et de la DETR - Déploiement du réseau de transport PMR

Décide

à l'unanimité des voix,

De soumettre au financement du Fonds de Soutien à l'Investissement Local le projet de déploiement du réseau de transport des personnes à mobilité réduite sur les communes auparavant membres de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs,

De solliciter une aide de 60 000 €, soit 60 % du coût total de l'opération estimée à 100 000 € HT,

D'autoriser le Président à engager toutes les démarches et signer tout document relatif à ce dossier.

1.1.6 Demandes de subvention au titre du FSIL et de la DETR - Gymnase Quartier Gentil

Décide

à l'unanimité des voix,

De soumettre au financement du Fonds de Soutien à l'Investissement Local les travaux de création d'une salle multi-activités à Sarreguemines,

De solliciter une aide de 5 474 250 €, soit 45 % du coût total de l'opération estimée à 12 165 000 € HT,

De solliciter pour cette même opération une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 35 %, soit 4 257 750 €,

D'autoriser le Président à engager toutes les démarches et signer tout document relatif à ce dossier.

1.1.7 Demandes de subvention au titre du FSIL et de la DETR - Office de tourisme

Décide

à l'unanimité des voix,

De soumettre au financement du Fonds de Soutien à l'Investissement Local les travaux d'aménagement d'un nouvel office de tourisme communautaire,

De solliciter une aide de 199 511 €, soit 40 % du coût total de l'opération estimée à 498 777 € HT,

De solliciter pour cette même opération une aide au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux à hauteur de 40 % soit 199 511 €,

D'autoriser le Président à engager toutes les démarches et signer tout document relatif à ce dossier.

1.2 Mise en concurrence des fournisseurs de gaz

Décide

à l'unanimité des voix,

De constituer un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées en vue de la passation d'un marché relatif à la fourniture de gaz naturel,

De désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,

D'approuver la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à signer ladite convention de groupement et le marché à venir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à prendre toutes dispositions pour la bonne exécution de ce dossier.

1.3 Mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour les contrats inférieurs ou égaux à 36 kVA

Décide

à l'unanimité des voix,

De constituer un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées en vue de la passation d'un appel d'offres relatif à la fourniture d'électricité,

De désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à signer et à exécuter la convention de groupement et le marché à venir, ainsi que toutes pièces s'y rapportant,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à prendre toutes dispositions pour la bonne exécution de ce dossier.

1.4 Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 40 membres,

D'arrêter la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées comme suit :

- 3 représentants pour la Ville de Sarreguemines,
- 1 représentant pour chaque autre commune,

De demander aux communes membres de désigner les représentants qui siègeront au sein de la CLECT,

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires au fonctionnement de cette commission.

2. Finances

2.1 *Rapport d'orientations budgétaires du budget principal*

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif au budget principal, joint en annexe.

2.2 *Rapport d'orientations budgétaires des budgets annexes*

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif aux budgets annexes, joint en annexe.

2.3 *Fonds de concours 2017*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'inscrire au budget 2017, compte 2041412, la somme totale de 2 120 000 € pour le fonds de concours ordinaire et la subvention dite « Article 8 », dont 2 000 000 € pour le fonds de concours ordinaire et 100 000 € pour la subvention « Article 8 », étant précisé que le tableau ci-joint récapitule les sommes allouées par commune ainsi que les fonds disponibles.

2.4 *Convention d'accompagnement de la Cour des Comptes pour l'expérimentation de la certification des comptes*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention d'expérimentation de certification des comptes avec la Cour des Comptes jointe à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à signer cette convention ainsi que toutes les autres pièces relatives à cette expérimentation.

4. Développement Economique

4.1.1 ZAC Edison : bilan de la mise à disposition du public de l'Etude d'Impact

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver les conclusions du rapport tirant le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact de la future ZAC dite EDISON,

D'approuver les modalités de mise à disposition du bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact de la future ZAC dite EDISON,

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes décisions et à signer tous documents relatifs à cette opération.

4.1.2 ZAC Edison : bilan de la concertation et création de la ZAC

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver les conclusions du rapport tirant le bilan de la concertation,

D'approuver le dossier de création de la ZAC établi conformément à l'article R.311-2 du Code de l'Urbanisme,

De créer une Zone d'Aménagement Concerté ayant pour objet de densifier la zone actuelle afin d'accueillir de nouvelles entreprises,

De dénommer la zone ainsi créée Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) EDISON,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R.311-7 du Code de l'urbanisme,

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes décisions et à signer tous documents relatifs à cette opération.

4.2.1 ZAC Grosswald : bilan de la mise à disposition du public de l'Etude d'Impact

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver les conclusions du rapport tirant le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact de la future ZAC dite du GROSSWALD,

D'approuver les modalités de mise à disposition du bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact de la future ZAC dite du GROSSWALD,

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes décisions et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

4.2.2 ZAC Grosswald : bilan de la concertation et création de la ZAC

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver les conclusions du rapport tirant le bilan de la concertation,

D'approuver le dossier de création de la ZAC établi conformément à l'article R.311-2 du Code de l'Urbanisme,

De créer une Zone d'Aménagement Concerté ayant pour objet l'extension de la zone industrielle de Sarreguemines,

De dénommer la zone ainsi créée Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du GROSSWALD,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R.311-7 du Code de l'urbanisme,

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes décisions et à signer tous documents relatifs à cette opération.

7. Transports

7.1 Instauration du Versement Transport sur le nouveau périmètre de la Communauté d'Agglomération

Décide

à l'unanimité des voix,

D'instituer le Versement Transport sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération avec une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2017,

De fixer le taux unique de 0,55 % pour le Versement Transport sur toutes les communes membres de la Communauté d'Agglomération,

D'inscrire le produit du Versement Transport au budget annexe des transports - chapitre 73 – compte 734,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer et prendre toutes dispositions relatives à ce dossier, notamment en relation avec les organismes de recouvrement et les redevables.

9. Ordures Ménagères

9.1 *Réactualisation du règlement intérieur de la déchèterie professionnelle, de la grille tarifaire et du modèle de convention*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le nouveau règlement intérieur de la déchèterie professionnelle annexé à la présente délibération, qui redéfinit les règles de fonctionnement intérieur du site,

D'approuver la nouvelle convention de prise en charge des déchets annexée à la présente délibération,

D'approuver la nouvelle grille tarifaire annexée à la présente délibération,

De mettre ces dispositions en place avec effet au 1^{er} avril 2017,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les décisions nécessaires pour la mise en place du nouveau règlement intérieur, la signature de ces conventions, le recouvrement des sommes dues et la signature de tout autre document lié à ce dossier.

9.2 *Vente de bacs et accessoires aux ménages et aux non ménages*

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer les stocks de pièces suivants :

- pour les communes membres de notre EPCI :
 - stock de bacs 240 litres
 - stock de bacs 660 litres
 - stock de roues pour bacs 240 litres
 - stock d'axes de roues pour bacs 240 litres
 - stock de roues pour bacs 660 litres
 - stock de poubelles de cuisine bi-sacs
- pour les non ménages :
 - stock de bacs 660 litres
 - stock de roues pour bacs 240 litres
 - stock d'axes de roues pour bacs 240 litres
 - stock de roues pour bacs 660 litres
 - stock de poubelles de cuisine bi-sacs
- pour les ménages :
 - stock de roues pour bacs 240 litres
 - stock d'axes de roues pour bacs 240 litres
 - stock de poubelles de cuisine bi-sacs

De fixer les tarifs unitaires de vente suivants :

- Bacs 240 litres : 38,00 € TTC
- Bacs 660 litres : 150,00 € TTC
- Roues pour bacs 240 litres : 5,00 € TTC
- Axe de roues pour bacs 240 litres : 5,00 € TTC
- Roues pour bacs 660 litres : 25,00 € TTC
- Poubelles de cuisine bi-sacs : 40,00 € TTC

D'encaisser les recettes sur le budget annexe du service de collecte des ordures ménagères – fonction 812 – article 7,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions dans le cadre de ce dossier et à signer tous documents à intervenir à ces fins.

13. Développement Durable

13.1 Cotisation AtMO Grand Est 2017

Décide

à l'unanimité des voix,

De renouveler l'adhésion à l'association AtMO GRAND EST au titre de 2017,

De verser à l'association une participation fixée à 7 959 € pour l'année 2017,

De prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous documents ou actes relatifs à cette adhésion et à prendre les mesures nécessaires à cet effet.

17. Animations

17.1 Politique d'animations : bilan 2016 et programmation 2017

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder un montant total de subventions de 27 150 € aux manifestations suivantes :

- 5 750 € pour le Grand Cross des Ecoliers de la Communauté d'Agglomération organisé par l'ASSA ;
- 6 000 € pour le Grand Prix Cycliste de la Communauté d'Agglomération organisé par le Sprinter Club de Sarreguemines ;
- 3 800 € pour le Challenge de Football de la Communauté d'Agglomération organisé par le club de l'US Roth ;
- 2 600 € pour le Challenge de Tennis de la Communauté d'Agglomération organisé par le Tennis Club de Hambach-Roth ;
- 3 000 € pour le Raid Sportif Sarre Moselle Riv'Action organisé par l'association « Vivez Sport » ;
- 6 000 € pour les représentations théâtrales en platt organisées par l'association théâtrale de Grundviller, subvention accordée par délibération du 3 novembre 2016 ;

De décider la reconduction des manifestations suivantes organisées par la Communauté d'Agglomération :

- le Challenge inter-écoles de la Piste d'éducation routière ;
- la 8^{ème} Fête des Fleurs et les Journées du Patrimoine en attribuant un budget de 8 000 € ;

D'autoriser l'organisation en 2017 de deux animations ou spectacles supplémentaires en attribuant une enveloppe budgétaire n'excédant pas 6 000 euros par animation,

D'accorder ainsi une enveloppe globale de 47 150 € à la politique d'animations 2017,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à prendre toute mesure nécessaire à cet effet.

17.2 Film de présentation du territoire : demande de subvention LEADER

Décide

à l'unanimité des voix,

De donner son accord pour la réalisation d'un film de promotion du territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

De solliciter auprès du GAL LEADER une subvention FEADER à hauteur de 46 080 euros HT, soit une aide de 80 % des dépenses publiques éligibles estimées à 57 600 euros HT, pour la réalisation du film de présentation,

De s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tous les documents ou contrats destinés à intervenir à ce titre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h20

Le Président du Conseil Communautaire,
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire